

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 32/1941 (1941)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bolle, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plusieurs reprises, capitaine d'une compagnie territoriale, il fut terrassé dans l'accomplissement de son devoir militaire, en assurant la garde du Palais fédéral, à l'âge de 50 ans. Le corps enseignant bernois lui gardera un souvenir reconnaissant et fidèle.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel.

L'application des mesures concernant la formation professionnelle du personnel enseignant a débuté au printemps 1941.

Une vingtaine de jeunes brevetés ont été placés dans les classes pour accomplir le stage réglementaire de quatre mois.

Les stagiaires sont initiés aux activités ci-après :

surveillance, travaux administratifs, corrections de devoirs domestiques et de travaux exécutés en classe ;

préparation de leçons et leçons dans les différentes branches du programme, initiation aux méthodes et aux procédés d'enseignement, utilisation rationnelle du matériel et des manuels.

Les stagiaires sont chargés par les inspecteurs des écoles ou le Département de l'instruction publique, de lectures, de l'étude de questions de pédagogie ou de didactique, de la préparation de matériel d'enseignement.

Nous rappelons que le stage est obligatoire pour tous les maîtres et maîtresses de l'enseignement public, primaire, secondaire et professionnel.

En vue de la formation des maîtres enseignant dans les écoles techniques, un nouveau type de brevet a été institué : celui de maître de pratique.

Un règlement a été élaboré ainsi qu'un programme pour chaque type de brevet correspondant à chacune des branches de formation professionnelle.

Ce programme comprend les épreuves suivantes : culture générale, capacité professionnelle (exécution de travaux pratiques), aptitude à l'enseignement, connaissances du métier (travaux écrits et interrogations).

En outre, les candidats à ce brevet devront avoir pratiqué le métier pendant deux ans au moins.

Au cours de l'année scolaire, il a été remis à tous les membres du personnel enseignant un exemplaire, tiré à part, de l'impor-

tante étude publiée en tête de l'Annuaire de l'Instruction publique, édition 1940, due à la plume de M. Antoine Borel, chef du Département de l'instruction publique.

Persuadé que la culture du sentiment national à l'école ne doit pas faire l'objet d'une branche spéciale mais pénétrer l'enseignement de toutes les matières, le Département de l'instruction publique a chargé des membres du personnel enseignant primaire de préparer des travaux pour les conférences officielles.

A celles d'automne 1940, deux travaux ont été présentés par des instituteurs sur l'éducation nationale :

- a) dans l'enseignement de l'histoire ;
- b) dans l'enseignement de la géographie.

D'autres travaux sur différentes branches du programme sont inscrits au programme des conférences officielles de 1941.

Les membres du personnel enseignant secondaire et professionnel ont été réunis à leur tour et ont entendu un exposé général du chef du Département de l'instruction publique sur l'éducation nationale.

Les inspecteurs et les directeurs d'écoles ont insisté auprès du personnel enseignant pour que dans toutes les branches enseignées, on cherche à fortifier le sentiment national et l'esprit suisse en puisant dans les institutions, la littérature, les beaux-arts, les traditions, les fêtes et les manifestations nationales, le folklore, les beautés naturelles, la vie des personnes qui ont illustré notre pays au dedans et au dehors et les richesses de toutes sortes.

La commémoration du 650^e anniversaire de la fondation de la Confédération a fourni un précieux élément d'éducation nationale.

Les élèves des écoles ont célébré la Patrie au cours de cérémonies simples, mais pleines de grandeur. Et comme complément à ces manifestations, de nombreuses classes ont effectué la course scolaire au Grütli et dans la Suisse primitive.

Les élèves des écoles primaires ont reçu la « Petite histoire illustrée de la Suisse » ; ceux des écoles secondaires et des écoles professionnelles, des écoles normales et des gymnases, l'opuscule « Nos libertés ».

Considérant l'action générale entreprise en Suisse concernant le développement physique de la jeunesse, le Département de l'instruction publique et ses services ont voué à l'enseignement de la culture physique une attention toute spéciale.

Malgré l'occupation d'un bon nombre de locaux de gymnastique et de préaux par la troupe, le nombre des leçons et exercices de culture physique a été augmenté.

A cet effet, des cours de perfectionnement ont été organisés, en automne, pour la gymnastique à pratiquer pendant la période d'hiver et, au printemps, pour la gymnastique à pratiquer pendant la période d'été.

Il s'agissait d'initier plus complètement les membres du personnel enseignant au travail qu'on peut exécuter même si on n'a pas à sa disposition une halle, un préau, une place de jeu ou d'exercice, ou si on en est privé momentanément.

Le programme est celui d'arriver aux exercices quotidiens, de durée limitée.

C'est une organisation nouvelle qui exige des modifications d'horaires et de classement des élèves, pas toujours faciles à réaliser.

Une action semblable a été entreprise dans les écoles secondaires et dans les écoles professionnelles, les écoles normales et les gymnases.

On introduira la culture physique là où elle n'est pas encore inscrite au programme et on organisera cet enseignement de façon que les exercices soient donnés plusieurs fois par semaine ou quotidiennement, aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Des cours sont prévus à l'intention des maîtres et des maîtresses qui ont accepté de fonctionner à titre de moniteurs et de monitrices.

Nous signalons l'institution d'un *service médico-pédagogique* créé par la Société d'utilité publique avec l'appui financier du Département de l'instruction publique.

Le service fonctionne depuis le printemps 1941 ; il est dirigé par une demoiselle brevetée qui a acquis dans des institutions analogues la préparation et la formation nécessaires à ce travail délicat.

Parallèlement à cette action en faveur des enfants nerveux, atteints de troubles de caractère et de déficience psychologique, Pro infirmis, avec l'approbation du Département de l'instruction publique, a chargé une assistante sociale, préparée aussi dans des institutions spéciales, de faire une enquête dans les classes primaires du canton pour dépister les déficients physiques et mentaux et pour en assurer le placement. Ce service fonctionne aussi depuis plusieurs mois.

En application du principe que l'école doit être en contact étroit avec la vie de notre peuple et développer les sentiments

du sacrifice et de la solidarité, les enfants des écoles ont collaboré à diverses œuvres et travaux.

Ils ont contribué au succès de la vente des timbres et cartes de Pro Juventute, de la vente de médailles pour le « Noël du soldat ».

Ils ont été appelés aux travaux de la campagne, recherche du doryphore, etc.

Ils ont bénéficié pendant l'hiver des bienfaits d'œuvres scolaires : distribution de lait, d'huile de foie de morue, de bonbons vitaminés, d'aliments et de vêtements aux élèves nécessiteux.

L'Université a pris congé du professeur Otto Fuhrmann, atteint par limite d'âge, titulaire de la chaire de zoologie, travailleur infatigable, savant distingué.

M. Fuhrmann a publié nombre de travaux qui ont acquis à leur auteur une renommée incontestable.

Pour remplacer M. Fuhrmann, le Conseil d'Etat a nommé M. Jean-Georges Baer, docteur ès sciences. M. Baer travaillait depuis quelques années aux côtés de M. Fuhrmann, en qualité d'assistant au laboratoire de zoologie et de professeur suppléant.

W. BOLLE.

Tessin.

Pendant ces deux années de guerre l'activité du Département et des autres autorités scolaires s'est tournée surtout vers les mesures que la situation particulière impose. Le Grand Conseil a réglé la question des *traitements du personnel enseignant mobilisé* en se basant sur les principes qui ont inspiré le Conseil fédéral et les autorités des autres cantons. On n'a pas eu trop de difficultés pour les *remplacements*, car il y a un assez grand nombre d'institutrices à disposition et aussi parce qu'en 1940-41 la plus grande partie des instituteurs ont pu être dispensés d'après l'ordre du Commandement de l'armée.

La nécessité *d'économiser les combustibles* a fait rouvrir les classes plus tôt et réduire les vacances de Pâques, ce qui a compensé le prolongement de celles de Noël dont la durée fut de quatre semaines. Dans les villes et dans toutes les localités où les bâtiments scolaires sont chauffés à charbon, on a adopté la semaine scolaire de cinq jours en donnant vacance toute la journée du samedi.